



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2012

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres
du Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 21
Nombre de votants : 24

L'an deux mille douze, le 27 mars, à 20H30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

**Date de la
Convocation :**
Mercredi 21 mars 2012

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Anne CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Estelle KERDILES, Stéphane RASPANTI, Alain CAZENAVE, Marie-France JOUAULT, Germaine LEBON, Jean François BAGOT

**Date d'affichage du
compte rendu :**

Absents : Marie-Claude MARTIN, Florence DANIEL, Martine POSSON, Julien BACON, Guy SAUTON, Nelly FREY.

Procurations : Florence Danel à Annie-France Turpin Chevalier, Martine Posson à Stéphane Raspanti, Julien Bacon à Olivier Bonnefoi

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2012. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. A – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	2 600 640,39	3 188 875,64	588 235,25	588 235,25

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 445 369,98	1 215 768,14	-229 601,84	11 508,69

Il précise que les restes à réaliser en dépenses (405 142, 92 €) et en recettes (306 714,81 €) d'investissement correspondent à des factures non réglées en fin d'année et à des subventions dont nous avons reçu la notification, mais qui ne sont pas encore versées.

Il poursuit en indiquant que les commentaires ont déjà été faits lors du Débat d'Orientation Budgétaire et propose de procéder au vote, en l'absence de demande de précision.

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes des différents comptes administratifs.

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget communal tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget principal de la commune.

1 B – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011, tout en rappelant que le projet d'extension du réseau collectif a été retardé dans le but de pouvoir présenter une demande de subvention, l'agence de l'eau n'ayant plus de crédit pour cette année.

Les recettes sont en hausse grâce aux recettes de taxes de raccordement à l'égout générées par la création de lotissements.

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	82 818,21	177 404,92	94 586,71	105 706,46

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	57 336,03	171 891,50	114 555,47	239 188,02

Monsieur Büser demande si l'entretien de la station d'épuration passe dans ce budget. Il lui est répondu que c'est la Nantaise qui a la charge de cet entretien et que l'entreprise se rémunère pour ce service avec une part de la redevance assainissement. Les travaux d'amélioration et d'extension du réseau sont quant à eux financés par le budget assainissement de la commune.

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget assainissement tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget assainissement de la commune.

1 C – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE BELLEVUE »

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011 en précisant qu'ils sont négatifs, car la zone est en phase de travaux. Une partie des terrains seront vendus en 2012.

Budget « Parc d'activité de Bellevue »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	437 745,12	358 292,12	-79 453,00	-75 174,93

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	478 237,60	263 189,36	-215 048,24	-261 507,60

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « parc d'activités de Bellevue » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue ».

1-D – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LES LANDES DE BELLEVUE »

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011 en précisant qu'ils sont négatifs, car le lotissement est en phase de travaux. La quasi-totalité des terrains seront vendus en 2012.

Budget Les Landes de Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	282 393,61	282 393,90	0,29	0,29

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	282 393,61	200 000	-82 393,61	-82 393,61

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « les Landes de Bellevue » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « Les Landes de Bellevue ».

1 E– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZA DE BOUVROT »**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget « ZA de Bouvrot »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	57 975,23	57 976,10	0,87	5 684,40

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	57 975,23	15 245,04	-42 730,19	9 338,35

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « ZA de Bouvrot » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « ZA de Bouvrot».

1F– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC LES ROCHERS »**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget « ZAC les Rochers »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-46 094,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	- 69,72

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « ZAC les Rochers » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC les Rochers».

1G– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC MAISONNEUVE »**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget « ZAC Maisonneuve »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	308,37	0	-308,37	27 301,48

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	0

Des plaques de rue, non prévues dans la convention avec la SADIV, ont été achetées sur ce budget annexe.

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « ZAC Maisonneuve » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC Maisonneuve ».

1H– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC LE ROCHELET »**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget ZAC du Rochelet

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	0,42

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	- 3 441,77

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « ZAC Le Rochelet » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC le Rochelet ».

11- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS BELLEVUE »

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution pour l'exercice 2011.

Budget Atelier Relais Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	8 097,03	10 651,21	2 554,18	-2 758,88

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	13 975,00	0	-13 975,00	37 690,62

On constate que les recettes des loyers sont supérieures aux dépenses de fonctionnement (constituées principalement des remboursements d'intérêt d'emprunt).

Le Conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2011 du budget « Atelier relais Bellevue » tels que présentés ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2011 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue ».

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE LA COMMUNE POUR 2011

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur Philippe Place invite le conseil municipal à approuver le bilan des cessions / acquisitions pour les budgets, tel que présenté ci-dessous :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES BUDGET COMMUNAL ANNEE 2011

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastres	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
Bâtiment	15 rue de la	AB 180	Cts	Commune de	Onéreuse	30 400€

artisanal	Forêt		LOUAZEL	La Bouëxière		
Parcelle de terre	La Haute Touche	E354	GAUTIER	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	80 €
Salle de convivialité	Les logis du verger	AB1361	AIGUILLON	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	46 916.40€
Parcelle de terre	La Croix du Loup Pendu	F 1307-1308	GARRAULT	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	5.50 €

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
ANNEE 2011**

Budget ZA BELLEVUE

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastres	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
Parc d'activité Bellevue		E 2103	Commune de La Bouëxière	EARL Coloflore	Onéreuse	28 937.22 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le bilan des cessions acquisitions tel que présenté ci-dessus.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2011 pour les budgets suivants :

1. budget principal
2. budget « assainissement »
3. budget annexe « Parc d'activités de Bellevue »
4. budget annexe « les Landes de Bellevue »
5. budget annexe « ZAC de Bouvrot »
6. budget annexe « ZAC Maisonneuve »
7. budget annexe « ZAC des Rochers »
8. budget annexe « ZAC du Rochelet »
9. budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve les comptes de gestion 2011 présentés par le receveur municipal.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des résultats d'exécution de l'exercice 2011 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.

En outre, les éventuels restes à réaliser en section d'investissement devront être pris en compte dans l'affectation des résultats de clôture 2011.

Budget principal de la commune

Le compte administratif 2011 du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 588 235,25 € et un excédent de clôture de 11 508,69 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement en totalité à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2012, soit 588 235,25 €.

L'excédent d'investissement, soit 11 508,69 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Budget assainissement

Le compte administratif 2011 du budget assainissement présente un résultat de clôture d'exploitation excédentaire de 105 706,46 € et un excédent de clôture de 239 188,02 € en investissement.

Il est proposé de reporter 100 000 € de l'excédent de clôture de fonctionnement à l'article 1068 de la section investissement et un montant de 5 706,46 € à l'article R002 « résultat d'exploitation reporté » au budget primitif 2012.

L'excédent d'investissement, soit 239 188,02 €, sera reporté au budget primitif 2012 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget assainissement telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « parc d'activités de Bellevue »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue » présente un déficit de clôture de - 75 174,93 € en fonctionnement et un déficit de clôture de - 261 507,60 € en investissement.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 75 174,93 € à l'article D002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2012.

Le déficit d'investissement, soit - 261 507,60 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « Les Landes de Bellevue »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « les Landes de Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 0,29 € et un déficit d'investissement de - 82 393,61 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 0,29 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement de - 82 393,61 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « les Landes de Bellevue » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZA de Bouvrot »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC de Bouvrot » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 5 684,40 € et un excédent de clôture de 9 338,35 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 5 684,40 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement, soit 9 334,35 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « ZA de Bouvrot » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC les Rochers »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC les Rochers » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de - 46 094,15 € et un déficit d'investissement de - 69,72 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 46 094,15 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2012.

Le déficit d'investissement de - 69,72 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « ZA Bouvrot » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC Maisonneuve »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 27 301,48 € et un résultat de clôture nul en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2012 l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 27 301,48 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC du Rochelet »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « ZAC du Rochelet » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 0,42 € et un déficit de clôture de - 3 441,77 € en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2012 l'excédent de clôture de fonctionnement de 0,42 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement, soit - 3 441,77 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « ZAC du Rochelet » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de - 2 758,88 € et un excédent d'investissement de 37 690,62 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 2 758,88 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement de 37 690,62 € sera reporté au budget primitif 2012 à l'article R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats 2011 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » telle que présentée ci-dessus.

5. VOTE DU TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Il est proposé de ne pas modifier pour 2012 les taux de taxes locales directes. Monsieur Place rappelle que les taux de taxe d'habitation et de foncier intègre les anciennes taxes départementales et régionales.

Monsieur Cazenave demande si les bases augmentent. Monsieur Place répond qu'elles augmentent de 1,8 % (vote du parlement) alors que l'inflation est de 2,5 %. Il rappelle d'autre part que la population DGF est en baisse chaque année depuis le dernier recensement, et que ceci durera jusqu'au prochain. Ensuite, elle augmentera dans l'hypothèse quasi certaine d'une augmentation de la population au prochain recensement.

Les taux proposés sont donc les suivants :

	2011	2012
TH	25,93	25,93
TFB	16,94	16,94
TFNB	49,03	49,03
CFE	22,40	22,40

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve les taux de taxes directes locales pour 2012 tels que présentés ci-dessus.

6-A VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place expose à l'assemblée que le projet de budget est très proche de celui présenté lors du DOB du 28 février. Les hypothèses retenues sont la poursuite d'une gestion rigoureuse permettant le transfert de la globalité de l'excédent de fonctionnement à la section investissement, une baisse de la DGF d'environ 2000 € (au lieu d'une hausse de 15 000 € si le taux d'inflation avait été répercuté).

Les recettes des impôts sont en progression grâce à l'augmentation de la population. Les Restes à Réaliser en investissement sont principalement des factures de la fin des travaux de la mairie, les travaux de la rue de la Dobiais et de l'éclairage public.

De nouvelles opérations sont prévues à hauteur d'environ 900 000 €. Depuis le DOB, nous avons eu connaissance de recettes de 35 000 € supérieures aux prévisions initiales. 30 000 € ont été affectés en investissement et 5000 € ont été déduits des recettes de services.

Monsieur Cazenave s'étonne qu'en charges générales, les prévisions de dépenses en énergie et carburants soient inférieures au réalisé 2011.

Monsieur Place explique qu'il a effectivement été optimiste, en espérant une baisse du coût du pétrole, mais que cet affichage vise à faire des efforts pour faire des économies, l'objectif étant de ne pas dépasser le taux d'inflation sur ce chapitre. Si toutefois, la somme n'était pas suffisante, un transfert d'une part des « dépenses imprévues » serait effectué vers ce chapitre par une décision budgétaire modificative.

Madame Jouault demande quelle est la différence entre les articles « fêtes et cérémonies » et « réceptions ».

Monsieur le Maire répond que cette distinction est souvent difficile à faire, mais que l'article « réceptions » correspond plus à des événements protocolaires, tandis que « fêtes et cérémonies » correspond plutôt aux fêtes nationales (feu d'artifice, commémoration des armistices...).

Monsieur Cazenave demande des explications sur l'article emploi d'insertion. Monsieur Place lui répond qu'il n'est pas prévu d'emploi d'insertion cette année et que la somme inscrite correspond à la fin du contrat d'un emploi aidé qui s'est terminé en février. Cette année le choix a été de créer un poste de titulaire aux espaces verts.

Monsieur Bagot demande s'il a été étudié la possibilité de changer d'opérateur de télécommunication pour obtenir des tarifs plus intéressants. Monsieur Place explique que la démarche a été faite dans le cadre du renouvellement du PABX. Monsieur le Maire explique quant à lui que les offres à destinations des particuliers ne s'appliquent pas de la même manière aux collectivités qui font partie de la clientèle des professionnels. Monsieur Place reprend la parole pour indiquer que le nouveau contrat globalise les fixes et les portables et qu'il permet dorénavant un accès illimité aux fixes.

Monsieur Cazenave souhaite des explications sur la fluctuation des revenus d'immeubles. Monsieur Place explique que la mise en place du système d'acompte pour la réservation des salles a fait augmenter « artificiellement » les recettes pour 2011, mais que cela devrait maintenant se régulariser.

Monsieur Place reprend la présentation du budget par la section investissement. Il explique que les Restes à Réaliser concernent un reliquat d'emprunt de 200 000 € et un reliquat de subventions qui n'a pas encore été versé.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de voirie.

Monsieur Cazenave demande si la rencontre avec le Conseil général a eu lieu pour la rue de la Forêt. Monsieur Le Rousseau répond que le Conseil général est en attente de l'étude pour donner un avis de principe sur le subventionnement.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sur l'aménagement du bourg a eu lieu.

Monsieur Cazenave souhaite également connaître l'avancement du projet d'aménagement de Chevré.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu avec la DRAC sur ce sujet, et qu'elle a demandé de retravailler le projet d'aménagement de la voirie qui traverse le site. Quant au parking de l'étang, il fait partie d'un projet global qui a été présenté par le cabinet Parcoret, et pour lequel l'architecte des bâtiments de France a également demandé de retravailler. L'objectif est cependant de terminer l'étude pour fin juin. Le parking n'est d'ailleurs pas inscrit au budget 2012.

La DRAC a également demandé où en était la restauration de la chapelle qu'elle considère comme un élément primordial du site. Il leur a été indiqué que cette année la rénovation du caniveau allait être fait afin de préserver la chapelle.

Monsieur Bagot souhaite savoir ce qu'est l'engin de salage inscrit dans les dépenses d'investissement et où seront installés les économiseurs d'eau qui représentent un budget très important.

Monsieur Lahaye explique que les services techniques travaillent actuellement avec un matériel qui n'est pas totalement adapté et qui ne répond pas aux exigences de sécurité pour le personnel. D'autre part, il fait consommer plus de sel que nécessaire. Il est donc apparu indispensable d'acheter une saleuse.

Quant aux économiseurs d'eau, ils sont prévus pour les salles et terrains de sports. Monsieur le maire explique qu'il a été fait appel à des entreprises locales, mais qu'elles ne trouvent pas les pièces, ce qui explique le prix important de ce matériel.

Madame Jouault demande des explications sur les jeux pour l'école pour un montant de 6000 €. Madame Annie-France Turpin répond qu'il s'agit d'une structure pour la cour des maternelles et du revêtement du sol de ce jeu pour respecter la sécurité des enfants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	3 097 000,00	3 097 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 600 189,75	1 600 189,75

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif de la commune tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif principal 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-B VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget assainissement pour 2012.

Monsieur rappelle que les travaux d'extension du réseau seront faits l'année prochaine, mais que des dépenses importantes pour travaux sont inscrites cette année pour respecter les règles de la comptabilité publique qui nécessite la présentation des budgets « en équilibre ».

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	158 437,57	158 437,57

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	405 961,52	405 961,52

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget assainissement tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif assainissement 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-C VOTE DU BUDGET PRIMITIF « PARC D'ACTIVITES DE BELLEVUE » 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « parc d'activités de Bellevue » pour 2012.

Il informe l'assemblée que toutes les parcelles sont pré vendues, ainsi qu'environ 50 % des parcelles du parc d'activités.

Monsieur Cazenave demande si des entreprises qui achètent dans la partie artisanale ont acheté pour leur habitation dans la partie habitat.

Monsieur Le Rousseau répond qu'un salarié d'une entreprise a acheté un lot et que l'entreprise Féliot a acheté un lot pour un édifier une maison témoin qui devrait à terme devenir son habitation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 088 050,00	1 088 050,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 174 794,00	1 174 794,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « parc d'activités de Bellevue » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « parc d'activités de Bellevue » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-D VOTE DU BUDGET PRIMITIF « LES LANDES DE BELLEVUE » 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « les Landes de Bellevue » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 984 791,00	1 984 791,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 464 789,00	1 464 789,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « Les Landes de Bellevue » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « Les Landes de Bellevue » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-E VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZA DE BOUVROT » 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « ZA de Bouvrot » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	72 997,98	72 997,98

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	67 313,58	67 313,58

Le budget sera clos après le versement d'un excédent de 15 022,75 € au budget communal. Cependant, compte tenu d'une subvention versée à l'origine de l'opération, on constate que celle-ci a eu un coût pour la commune d'environ 40 000 €, ce qui est acceptable si l'on considère l'activité économique et les emplois créés dans ce cadre. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « ZA de Bouvrot » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « ZA de Bouvrot » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-F VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZAC LES ROCHERS » 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « ZAC les Rochers » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	46 234,60	46 234,60

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	139,44	139,44

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « ZAC les Rochers » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « ZAC les Rochers » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-G VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZAC MAISONNEUVE » 2012

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « ZAC Maisonneuve » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	27 301,48	27 301,48

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	0	0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « ZAC Maisonneuve » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « ZAC Maisonneuve » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-H VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZAC DU ROCHELET » 2012**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « ZAC du Rochelet » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	6 885,00	6 885,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	6 884,00	6 884,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « ZAC du Rochelet » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « ZAC du Rochelet » 2012 tel que présenté ci-dessus.

6-I VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ATELIER RELAIS BELLEVUE » 2012**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place présente les prévisions budgétaires du budget « Atelier Relais de Bellevue » pour 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	20 300,00	20 300,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	38 691,00	38 691,00

On constate que les loyers actuels couvrent pratiquement l'annuité d'emprunt (intérêts + capital). D'autre part, l'entreprise Breizh Fluid devrait faire l'acquisition d'un terrain dans la zone artisanale de Bellevue. On peut donc considérer que l'atelier a pleinement joué son rôle pour cette entreprise.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « Atelier relais de Bellevue » tel que présenté.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif « Atelier Relais de Bellevue » 2012 tel que présenté ci-dessus.

7 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Rapporteur : Monsieur Gérard Bécel

Monsieur Gérard Bécel rappelle que la commission « la vie associative et sports » avait élaboré en 2009 de nouveaux critères axés sur la jeunesse et permettant une plus grande équité dans la répartition des subventions aux associations sportives et culturelles.

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention votée en 2011	Subvention 2012 selon critères	Subvention exceptionnelle	Proposition 2012
ADMR	2 000 €	2 040 €		2 040 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU CANTON DE LIFFRE	100 €	100 €		100 €
ALTERONDES	100 €	0 €		0 €
ANCIENS COMBATTANTS UNC AFN ET PRISONNIERS DE GUERRE	315 €	315 €		315 €
ART & CO (Artisans et Commerçants)	1 000 €	1 000 €	750 €	1 750 €
ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS	550 €	575 €		575 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION ART FLORAL	174 €	138 €		138 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION ESPACE JEUNES	20 414 €	480 €	20 950 €	21 430 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION PISCINE	210 €	186 €		186 €
ASSOCIATION SPORTIVE MLK	150 €	150 €		150 €
ATHLETIC CLUB BOUËXIERAIS	500 €	500 €		500 €
BOUEXAZIK	4 500 €	0 €	4 000 €	4 000 €
BUXERIA ARCHEOLOGIE HISTOIRE	42 €	100 €		100 €
CERCLE DES RETRAITES	420 €	450 €		450 €
COMITE DES FETES	330 €	353 €		353 €
DANSE ATTITUDE	2 328 €	2 340 €		2 340 €
EQUIDICAP	0 €	174 €		174 €
ESPERANCE SECTION AÉROGYM	426 €	348 €		348 €
ESPERANCE SECTION BADMINTON et TENNIS DE TABLE	2 154 €	2 700 €		2 700 €
ESPERANCE SECTION CYCLOTOURISME	288 €	312 €		312 €
ESPERANCE SECTION FOOTBALL	7 998 €	6 600 €		6 600 €
ESPERANCE SECTION JUDO	6 120 €	6 000 €		6 000 €
ESPERANCE SECTION MULTISPORTS	828 €	504 €		504 €
ESPERANCE SECTION PÉTANQUE	1 464 €	1 338 €		1 338 €
ESPERANCE SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE	390 €	390 €		390 €
ESPERANCE SECTION TENNIS	1 700 €	1 626 €		1 626 €

ESPERANCE SECTION VOLLEY-BALL	948 €	708 €		708 €
GEDA	100 €	0 €		0 €
GRIBOUILL'NOTES	486 €	402 €	298 €	700 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	642 €	582 €		582 €
CIAS HALTE GARDERIE	7 000 €	7 140 €		7 140 €
LA BOUËXIÈRE – ÉCHANGES	2 000 €	1 000 €		1 000 €
LA BOUËXIÈRE ENVIRONNEMENT	200 €	0 €		0 €
LA GAULE ROMAINE	3 066 €	1 128 €	2 400 €	3 528 €
LES AMIS DU TAÏ	102 €	126 €		126 €
PASSAGE À L'ACTE	546 €	534 €		534 €
ULYSSE 89	400 €	600 €		600 €
Groupement de défense sanitaire	50 €	50 €		50 €
La Bouëxière Modélisme	200 €	138 €		138 €
Les petites mains du Val de Chevré	200 €	200 €		200 €
Sonerion Beuzid ar C'hoadou	200 €	0 €		0 €
Amicale des Pompiers	1 000 €	0 €		0 €
Comice agricole	6 300 €	0 €	0 €	0 €
Coquecigrues	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
	77 941 €	41 327 €	30 898 €	72 225 €

OGEC MATERNELLE	58 507,00 €		59 695,00 €
OGEC ELEMENTAIRE	27 583,00 €		28 872,00 €
OGEC cantine effet QF	1 971,00 €		5 237,00 €
OGEC contrib rédn déficit cantine (0,30)	3 686,00 €		4 153,00 €
A.P.E.L JOUETS DE NOEL (11)	627,00 €	618,14 €	605,00 €
A.P.E.L projets (10 -> 36)	1 580,00 €		5 544,00 €
	93 954,00 €		104 106,00 €

TOTAL GENERAL		176 331,00 €
Gaule romaine	1 700,00 €	
Passage à l'acte	530,00 €	
Espérance Judo (Tatamis)	1 666,00 €	
	3 896,00 €	0,00 €
Provision		2 669,00 €
total réalisé 2011	175 791,00 €	total budget subventions 2012
		179 000,00 €

Il est demandé au conseil municipal d'apporter une modification par rapport à la note de synthèse pour l'association des commerçants. En effet, cette association va faire fabriquer des disques de stationnement dans le cadre de la mise en place des zones bleues. La commune va participer à cette opération qui revient à 1500 € pour 4000 disques. Il est donc proposé de verser une subvention de 1750 €, dont 750 € de subvention exceptionnelle.

Madame Lebon demande des explications sur la subvention attribuée à la Gaulle Romaine. Elle est informée que cette subvention sert essentiellement à couvrir les frais engagés par l'association pour l'arrachage de la Jussie et la dératisation.

Monsieur Cazenave souhaite savoir quelles sont les activités de l'association Equidicap. Il est répondu que cette association est une association qui permet à des résidents du Centre Rey Leroux d'avoir des activités équestres.

Le conseil municipal est invité à approuver la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.

Les élus occupant un rôle de trésorier ou président d'association bénéficiant de subventions ne participent pas au vote : Madame Lebon et Monsieur Cazenave, pour l'ADMR, Monsieur Lahaye, pour l'association des chasseurs, Monsieur Bécel pour l'association de randonnée et Madame Kerdiles pour l'association Bouexazik et Monsieur Devassy pour Art'n Co.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition des subventions 2012 telle que présentée ci-dessus.

8 REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE D'ASSURANCE A UN AGENT

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Un agent de la commune a dû utiliser son véhicule personnel pour se rendre en formation, car le véhicule de la commune n'était pas disponible. Il a subi un préjudice pendant son trajet en suivant un camion qui a perdu une partie de son chargement qui est tombé sur son véhicule. L'agent a fait fonctionner son assurance, mais une franchise de 250 € reste à sa charge. Il est proposé que la commune lui rembourse ce montant.

Le Conseil municipal est donc invité à accepter le remboursement de la franchise de 250 € restant à sa charge.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte le remboursement d'une franchise d'assurance d'un montant de 250 € à un agent qui a subi un préjudice lors d'un trajet pour se rendre à une formation avec son véhicule personnel, alors que le véhicule communal n'était pas disponible.

9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

L'agent chargé des ressources humaines a obtenu son concours de Rédacteur. Il occupait précédemment le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Il est rappelé que sur l'organigramme fonctionnel de la commune, ce poste est de catégorie B. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

L'inscription sur la liste d'aptitude est effective à compter du 1er janvier 2012.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi.

Madame Lebon demande s'il est possible de voir l'organigramme de la commune.

Il lui est répondu qu'il sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les modifications suivantes :

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 35h00 par semaine.	01/01/2012	Rédacteur à 35h00 par semaine.	01/01/2012

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

10 DESHERBAGE DES LIVRES A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Cécile Bellanger

Conformément à la délibération en date du 22 mai 2003, relative à la politique de régulation des collections de la bibliothèque, la responsable de la bibliothèque a opéré en fin d'année un désherbage dans les collections de livres et magazines de la bibliothèque. Ce désherbage fait partie de la politique d'acquisition, il contribue également à la vitalité et à l'animation d'une bibliothèque. L'élimination théorique annuelle est comprise entre 5 % et 10 % du fonds existant.

Les critères d'élimination sont les suivants :

- **critères matériels :**
 - usure, état de propreté, présentation vieillie...
- **critères d'usage :**
 - date de parution du livre, date du dernier prêt...
- **critères qualitatifs :**
 - actualité de l'information, qualité de l'iconographie, adéquation au public (trop grande spécialisation.)

Le désherbage en bibliothèque fait partie de la politique d'acquisition : cette opération s'inscrit donc dans une démarche logique.

Concernant l'année 2011, 249 livres ont été retirés du fonds :

- 95 livres pour adultes
- 154 livres pour enfants

Madame Bellanger rappelle que les livres sont d'abord proposés à l'ALSH, puis cédés à l'association « la Feuille d'érable ».

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de ce désherbage.

11 CONVENTION D'UTILISATION D'UN BROUYEUR DE VEGETAUX

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans l'objectif d'une réduction des volumes de déchets verts à traiter, les cinq communes constituant le pays de Liffré, ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation d'un broyeur de végétaux. L'achat d'un broyeur de végétaux permet également d'optimiser le recyclage de leurs gisements de branches en paillage pour leurs massifs.

Au vu de leurs besoins quantitatifs, les représentants des communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré, La Bouëxière, et Dourdain ont constaté qu'un matériel de ce type pouvait être partagé entre leurs services. Il a donc été envisagé l'acquisition en commun d'un broyeur de végétaux, selon des principes coopératifs.

L'achat et la gestion par la communauté de communes s'avérant trop compliquées, il a été proposé que la commune de Liffré procède à l'acquisition de ce matériel avec mise à disposition alternée aux quatre autres communes, moyennant facturation.

Une convention a été élaborée par la commune de Liffré afin de définir les modalités d'utilisation et de facturation de ce matériel.

Concernant les modalités de facturation, la convention prévoit que chaque commune participe aux frais annuels d'utilisation du broyeur, soit 4 472.20 € (HT), au prorata de son utilisation. La convention prévoit pour La Bouëxière 10 demi-journées. Or, il s'avère que 6 demi-journées seront suffisantes.

Le conseil municipal de Liffré ayant déjà délibéré sur cette convention, il sera nécessaire de faire un avenant pour prendre en compte cet élément. Le coût annuel du broyeur sera pour la commune d'environ 670 €.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la convention d'utilisation du broyeur et à autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que l'avenant qui sera proposé.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention d'utilisation du broyeur de végétaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et l'avenant qui devra être présenté pour réduire le nombre de demi-journées d'utilisation par notre commune.

12 -CESSION DE PARCELLES : AUTORISATION DE SIGNATURES DES ACTES

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

Lors du Conseil municipal du 13 septembre 2011, le Conseil municipal a accepté le déclassement et la vente de terrains au « Manoir de la Teillais », au « Bois Cottage » et aux « Forges de Sérigné », suite à l'enquête publique. Afin de finaliser les ventes, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à ces ventes.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant aux ventes susmentionnées.

INFORMATION

La date du prochain conseil municipal est reportée au mardi 15 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.